



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2005/13
EUR/05/5046203/13
23 mai 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen sur
les transports, la santé et l'environnement

**COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU PROGRAMME PANEUROPÉEN SUR LES TRANSPORTS, LA SANTÉ
ET L'ENVIRONNEMENT (PPE-TSE)
(Genève, 11 et 12 avril 2005)**

INTRODUCTION

1. À sa troisième session, le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a évalué les progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail pour 2003-2005, a adopté un nouveau plan de travail jusqu'en 2007 et a donné des orientations concernant sa mise en œuvre. En outre, il a tenu des discussions préliminaires sur les préparatifs de la troisième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé qui doit avoir lieu en 2007.
2. Ont participé à la session les représentants des 27 États membres ci-après: Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse et Tadjikistan. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'International Society of Doctors for the Environment (ISDE) étaient également représentés.

3. M. José Capel Ferrer, directeur de la Division des transports de la CEE, M^{me} Christina von Schweinichen, directrice adjointe de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE et M^{me} Margaret Chan, directrice de la Division de la protection de l'environnement au siège de l'OMS ont souhaité la bienvenue aux participants.

4. La session a été précédée de consultations entre les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est. Tous les participants se sont accordés sur l'intérêt que le PPE-TSE présentait pour leur pays. Pour mieux le faire connaître et améliorer l'accès aux informations correspondantes, on a suggéré de relier les sites Web des Ministères des transports, de l'environnement et de la santé des pays à son mécanisme d'échange d'informations. Dans tous les pays participants, il était difficile d'associer les Ministères des transports à la coopération intersectorielle, d'une part parce que les transports urbains étaient du ressort des autorités locales, d'autre part faute de volonté politique. On a estimé, notamment, que la monétarisation des incidences des transports sur l'environnement et la santé pourrait contribuer à obtenir le soutien des responsables. Les délégations de la Géorgie, de l'ex-République de Moldova et de la République yougoslave de Macédoine se sont déclaré disposées à accueillir des ateliers sous-régionaux axés sur les transports urbains.

5. Le 13 avril, immédiatement après la session, deux réunions officieuses se sont tenues pour examiner la première des activités de suivi du projet consacré à l'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et à son coût et la seconde, dans l'après-midi, la phase d'exploitation expérimentale du mécanisme d'échange d'informations sur les transports, la santé et l'environnement. Des comptes rendus des deux réunions sont annexés au présent rapport.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa troisième session tel qu'il figure dans le document ECE/AC.21/2005/1-EUR/05/5046203/1.

II. ÉLECTION DU BUREAU

A. Élection d'un président

7. Le Comité directeur a élu pour président de la troisième session M. Nigel Dotchin, chef de la Division de la coordination de la politique des transports (Department for Transport) du Royaume-Uni. M. Dotchin succédait à M. Jaroslav Volf, directeur de l'Institut national de la santé publique de la République tchèque.

B. Élection du Bureau

8. Le Comité a élu les 12 membres ci-après de son bureau représentant les trois secteurs et les différentes parties de la région sur un pied d'égalité:

a) Secteur de la santé: M. Jaroslav Volf, M^{me} Ursula Ulrich-Vögtlin, chef du Service santé et environnement de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse), M. François André, conseiller adjoint au Ministère des affaires sociales, de la santé et de l'environnement (Belgique), M. David Hohman, conseiller international principal sur les questions de santé (États-Unis d'Amérique);

b) Secteur des transports: M. Xavier Delache, directeur adjoint au Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (France), M. Vadim Donchenko, directeur général adjoint de l'Institut d'État de recherche scientifique sur les transports routiers (NIIAT) au Ministère des transports (Fédération de Russie), M. Nigel Dotchin, M. Risto Saari, haut responsable au Ministère des transports et des communications (Finlande);

c) Secteur de l'environnement: M^{me} Zsuzsanna Bibok, chef du Département de la lutte intégrée contre la pollution au Ministère de l'environnement et de l'eau (Hongrie), M. Zaal Lomtadze, vice-ministre géorgien de l'environnement, M^{me} Narin Panariti, directrice de la Division de la politique, de l'intégration et de la législation au Ministère albanais de l'environnement, M. Robert Thaler, chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit au Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche).

9. À l'occasion de leur prochain départ à la retraite, le Comité a remercié M. Bertjan Griffioen du Ministère néerlandais des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau et M. Martin Kroon du Ministère néerlandais du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de la contribution qu'ils avaient longtemps apportée à la coopération intersectorielle paneuropéenne en matière de transports, d'environnement et de santé.

III. ADOPTION DU RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PPE-TSE ET SUR LA RÉUNION DU BUREAU

10. Le Comité directeur a adopté les rapports sur sa deuxième session (29 et 30 mars 2004) (ECE/AC.21/2004/14-EUR/5045236/14) et sur la réunion de son bureau tenue le 17 décembre 2004 (ECE/AC.21/2005/2-EUR/05/5046203/2).

IV. EXÉCUTION DES ACTIVITÉS INSCRITES AU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ POUR 2003-2005

A. Rapports sur l'état d'avancement des activités en cours et nouveaux travaux proposés

11. En s'appuyant sur les documents établis et sur les communications présentées oralement par le secrétariat ainsi que par les représentants de l'Autriche, de la Fédération de Russie et des Pays-Bas, et en tenant compte des recommandations du Bureau, le Comité a évalué les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites à son plan de travail pour 2003-2005 et a donné des orientations quant à la suite des travaux.

1. Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé

12. Le Comité directeur a examiné les documents ECE/AC.21/2005/3-EUR/05/5046203/3 et Add.1, récapitulant les travaux techniques et les travaux de fond entrepris par le secrétariat en 2004 durant la phase de mise en place du mécanisme sous la direction de son Conseil consultatif.

13. Le Comité directeur s'est félicité des progrès réalisés au cours de l'année écoulée. Il a approuvé les travaux réalisés par le secrétariat au cours de la phase de mise en place (avril-décembre 2004) ainsi que les activités prévues et les prescriptions opérationnelles et administratives pour la phase d'exploitation expérimentale (2005).

14. Afin de rentabiliser au maximum les très importants frais de lancement du mécanisme, le Comité a insisté sur l'importance de la viabilité et de l'efficacité de son exploitation dès 2006 en faisant appel, dans la mesure du possible, au budget ordinaire.

15. Le Comité directeur a fait des observations et des suggestions au sujet du contenu et des caractéristiques du mécanisme afin d'en améliorer l'efficacité, par exemple au moyen de la présentation d'études de cas nationales. Il a souligné combien il importait que les centres de liaison nationaux contribuent activement à la fourniture des informations, fassent connaître le mécanisme et encouragent son utilisation à l'échelon national. Il a par ailleurs jugé prioritaire l'élaboration d'une version russe du mécanisme ainsi que la communication des informations en langue russe.

2. Transports et aménagement urbains viables du point de vue de l'environnement et de la santé

16. Le Comité directeur a examiné le document ECE/AC.21/2005/4-EUR/05/5046203/4, dans lequel il était rendu compte des principales questions soulevées et des mesures de suivi proposées au cours de l'atelier sur la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir des modes de déplacement urbain durables en Russie et dans les autres pays de la CEI (Moscou, 29 septembre-1^{er} octobre 2004), organisé conjointement avec le Ministère des transports de la Fédération de Russie, la ville de Moscou et la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT).

17. Le Comité directeur s'est félicité des travaux accomplis et des documents de travail établis pour l'atelier, en particulier de l'aperçu général des effets des transports urbains sur l'environnement et la santé dans la Fédération de Russie et les autres pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (ECE/AC.21/2005/5-EUR/05/50462035). Il a également pris note des observations et des renseignements complémentaires fournis par la délégation de la Fédération de Russie au sujet de ce rapport (document officieux n° 1) dont il a encouragé la publication et la diffusion en anglais et en russe. Quelques délégations ont suggéré d'y apporter certaines améliorations avant sa publication.

18. Le Comité directeur a en outre appuyé l'élaboration ultérieure d'une analyse spécialement consacrée à l'intégration des politiques dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est pour compléter l'aperçu général. À cette fin, il a recommandé de tirer parti des synergies avec le projet axé sur les arrangements et mécanismes institutionnels propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel.

19. Le Comité directeur a reconnu le caractère prioritaire des activités concernant des politiques viables des transports urbains et de l'aménagement du territoire, en particulier pour les

pays d'Europe orientale, d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe du Sud-Est et il a encouragé leur poursuite.

20. Le Comité directeur s'est félicité de ce que la Géorgie, la République de Moldova et l'ex-République yougoslave de Macédoine s'étaient déclarées disposées à accueillir des ateliers sous-régionaux consacrés à certaines questions relatives aux transports urbains qui les intéressaient, elles et leurs pays voisins, compte tenu du succès de l'atelier de Moscou. Comme thèmes d'atelier, on a proposé: le renforcement des capacités des administrations nationales pour appliquer effectivement des politiques des transports urbains viables, notamment à l'échelon municipal; l'amélioration de la coopération entre les secteurs et les parties prenantes; les moyens d'évaluation des effets des transports sur la santé et de leurs coûts.

21. Le Comité directeur a prié le secrétariat d'appuyer les travaux préparatoires, en collaboration étroite avec les pays d'accueil et les pays donateurs, en insistant en particulier sur les thèmes retenus, le calendrier, l'organisation et les aspects financiers des ateliers.

3. L'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et son coût

22. Le Comité directeur a examiné le document ECE/AC.21/2005/6-EUR/05/5046203/6, dans lequel l'Autriche, la France, Malte, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse, qui en étaient les auteurs, présentaient les principaux résultats de leurs travaux d'analyse de l'impact des transports sur la santé et de son coût et proposaient des mesures de suivi.

23. Le Comité directeur s'est félicité des travaux entrepris par les pays intéressés et a reconnu l'importance d'y donner suite. Il a pris note de l'intérêt exprimé par certains États membres pour participer aux activités de suivi, notamment le perfectionnement des méthodes de calcul du coût des effets des transports sur la santé des enfants, avec le concours financier de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (USEPA).

4. Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain

24. Le Comité directeur a insisté sur l'importance du projet, exposé dans le document ECE/AC.21/2005/7-EUR/05/5046203/7, visant à échanger et à diffuser des informations sur les bonnes pratiques en vigueur dans les différents pays de la région en matière de promotion de la sécurité des piétons et des cyclistes dans les villes et à se rendre compte des travaux entrepris pour mieux évaluer les effets sur la santé de la marche et de l'utilisation du vélo et du rapport coûts-avantages des mesures en faveur des moyens de transport non motorisés.

25. Le Comité directeur a entériné l'ensemble du projet. Il a adopté le mandat de l'équipe spéciale qui avait été créée. Celle-ci, composée d'une vingtaine de représentants des pays membres de l'ensemble de la région ainsi que d'organisations intéressées, mènerait ses activités en recourant principalement aux moyens de communication électroniques.

26. Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction les informations concernant les travaux pertinents du Conseil nordique ainsi que la création du Réseau européen santé et activité

physique animé par la Suisse, et il a insisté sur la contribution que de telles initiatives pouvaient apporter à la mise en œuvre de cette activité.

5. Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel

27. Le Comité directeur a examiné le document ECE/AC.21/2005/8-EUR/05/5046203/8 sur le projet visant à formuler un guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels de nature à favoriser la prise en compte des questions relatives à l'environnement et à la santé dans les décisions et les politiques en matière de transport.

28. Le Comité directeur a reconnu qu'il importait de poursuivre des activités axées sur l'intégration des politiques. Il a approuvé les phases d'exécution du projet envisagées, telles que présentées par le consultant auprès du secrétariat. Il a présenté des observations pour préciser le champ du projet et en accroître l'intérêt. On a par exemple jugé bon de prendre en considération l'ensemble des mécanismes institutionnels au sein de l'administration centrale et des administrations locales et entre elles, plutôt que de privilégier uniquement la prise de décisions au niveau urbain.

29. Le Comité directeur s'est félicité de la mobilisation de financements par les secrétariats de la CEE et du Bureau de l'OMS pour l'Europe qui permettait au projet de démarrer. Il a remercié l'Allemagne pour son offre d'accueillir un atelier, éventuellement début 2006, où seraient examinés de manière approfondie les résultats du projet à cette date. Il s'est félicité des offres d'autres pays de fournir des informations et a encouragé l'apport d'autres contributions pour l'exécution du projet.

6. Le souci d'efficacité énergétique au volant: un nouveau style de conduite

30. Le représentant des Pays-Bas a informé le Comité directeur de l'état d'avancement de l'activité concernant l'«écoconduite» (ECE/AC.21/2005/9-EUR/05/5046203/9).

31. Le Comité directeur s'est félicité de l'information. Il a pris note des renseignements fournis au sujet du séminaire sur l'écoconduite qui se tiendrait à Varsovie, le 12 mai 2005, ainsi que de l'invitation à y participer.

32. Il a noté que l'écoconduite permettait à la fois de réduire les émissions et d'améliorer la sécurité. Il a souligné que le mécanisme d'échange permettait de diffuser l'écoconduite, notamment en distribuant les guides et manuels disponibles dans les différents pays.

33. Le Comité directeur a pris note des informations fournies par le Président du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) et a encouragé le PPE-TSE à tenir compte des travaux déjà entrepris dans ce domaine par le Groupe.

B. L'exécution du plan de travail du PPE-TSE: aspects financiers

1. Vue d'ensemble des ressources fournies et des ressources encore nécessaires

34. Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction le rapport clair et transparent du secrétariat sur les ressources extrabudgétaires dépensées et sur les ressources encore nécessaires pour exécuter le plan de travail du PPE-TSE (ECE/AC.21/2005/12-EUR/05/5046203/12). Il a constaté que pour poursuivre l'exécution du PPE-TSE, il importait de disposer d'une base financière durable. Il a invité le secrétariat à continuer de réfléchir à un mécanisme permettant d'améliorer la viabilité financière du PPE-TSE, en particulier un système de contributions volontaires sous forme de «quotes-parts» qui pourraient être affectées à telle ou telle activité particulières du plan de travail (en s'inspirant de l'expérience encourageante acquise dans le cadre de la Convention d'Aarhus).

35. Le Comité a suggéré que la troisième Réunion de haut niveau se saisisse de la question du financement durable du PPE-TSE (2007).

2. Renforcement de la collaboration avec d'autres organismes et institutions

36. Le Comité directeur a pris note des informations communiquées par écrit par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Il a décidé d'inviter des représentants des institutions financières internationales à participer à sa session suivante pour qu'ils fournissent d'autres informations.

V. RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DU PPE-TSE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (BUDAPEST, 23-25 JUIN 2004)

37. Le Comité directeur a pris note des renseignements relatifs à la contribution du PPE-TSE à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé qui avait eu pour thème «Un futur pour nos enfants» et s'était tenue à Budapest du 23 au 25 juin 2004.

38. Il a insisté sur l'importance d'assurer une synergie entre les activités menées au titre du PPE-TSE et la mise en œuvre des volets pertinents du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, adopté à la Conférence de Budapest.

VI. EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL DU PPE-TSE (2003-2007)

39. Saisi du document ECE/AC.2/2005/11-EUR/05/5046203/11 établi par le secrétariat, le Comité directeur a passé en revue les progrès accomplis au cours des deux premières années d'exécution du PPE-TSE et a dessiné les grandes lignes du rapport d'évaluation à établir pour adoption par la troisième Réunion de haut niveau en 2007. Il a également donné son avis sur les travaux à entreprendre en 2005-2007.

40. Le Comité directeur est convenu que l'intérêt du PPE-TSE tenait à ce qu'il était le seul cadre permettant de réunir les trois secteurs et les pays de l'ensemble de la région, d'une utilité

toute particulière pour les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Il a en outre confirmé que les principales priorités du PPE-TSE demeuraient valides.

41. Le Comité directeur a constaté qu'en dépit de l'appui fourni par des pays membres, le manque de ressources disponibles et une volonté politique défaillante rendaient difficile l'exécution du PPE-TSE et en limitaient la portée.

42. Le rapport à la troisième Réunion de haut niveau (2007) devrait reposer sur une évaluation interne des progrès accomplis dans l'exécution du PPE-TSE qu'il a été recommandé d'entreprendre sur la base d'une enquête et de rapports nationaux. En ce qui concerne les futures orientations, le Comité directeur a souligné qu'il importait d'encourager le secteur des transports à jouer un rôle actif afin d'adopter des politiques et des mesures plus efficaces et mieux intégrées.

43. Le Comité directeur a adopté son plan de travail pour 2005-2007 et décidé de continuer à privilégier les activités en cours d'exécution. Il a mis en garde contre le lancement de nouvelles activités à moins que les ressources nécessaires à leur réalisation ne soient assurées.

VII. PRÉPARATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (2007)

44. Le Comité directeur a eu un premier échange de vues sur les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui se tiendra en 2007, comme la deuxième Réunion de haut niveau l'en avait chargé (voir ECE/AC.21/2002/8 -EUR/02/5040828/8, par. 10). Il a souligné qu'il importait d'obtenir la participation de ministres des trois secteurs à la réunion. Il a jugé nécessaire de donner plus de publicité au PPE-TSE dans les médias et la société civile et important d'élaborer une stratégie de communication. Les délégations ont décidé de sélectionner des thèmes d'importance politique majeure et de les communiquer au secrétariat.

45. En ce qui concerne les dates et le lieu de la troisième Réunion de haut niveau, le Comité directeur a recommandé de rechercher des synergies avec les questions à traiter lors d'autres manifestations similaires prévues en 2007, comme par exemple la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», la réunion d'examen à mi-parcours du processus relatif à l'environnement et à la santé et la réunion de la CEMT. On pourrait par là renforcer les relations entre le PPE-TSE et ces processus. Les délégations ont décidé de proposer au secrétariat les manifestations auxquelles la Réunion de haut niveau pourrait être associée.

46. Pour que le Bureau puisse examiner les propositions de thème et de lieu de la troisième Réunion de haut niveau à sa réunion suivante, en décembre 2005, les délégations ont été invitées à communiquer leurs idées d'ici à octobre 2005.

VIII. RÉUNION SUIVANTE

47. Le Comité directeur a provisoirement décidé de tenir sa troisième session les 10 et 11 avril 2006 au siège de l'OMS à Genève.

L'IMPACT DES TRANSPORTS SUR LA SANTÉ, EN PARTICULIER CELLE DES ENFANTS, ET SON COÛT

Rapport de la réunion spéciale sur les activités de suivi (13 avril 2005)

INTRODUCTION

1. La réunion avait pour objet d'examiner les activités proposées pour faire suite au projet consacré à l'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et à son coût (voir également ECE/AC.21/2005/6-EUR/05/5046203/6).
2. Ont participé à la réunion les représentants des 14 États membres et de l'ONG ci-après: Autriche, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Géorgie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et ISDE. La réunion était coprésidée par M. Robert Thaler (Ministère autrichien de l'environnement) et M. Mario Fruianu (Ministère néerlandais des transports).
3. La réunion s'est tenue sous forme de table ronde au cours de laquelle les participants:
a) se sont dit intéressés par différentes activités de suivi et b) ont donné une première indication de leurs contributions possibles (tant financières qu'en nature) à leur mise en œuvre. En outre, les participants se sont répartis en groupes de travail pour débattre des résultats attendus du projet, en vue d'en faire part à la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé qui doit se tenir en 2007.

I. PRINCIPALES CONCLUSIONS

4. Les participants ont signalé les activités en cours ou prévues qui pourraient contribuer utilement au projet. Il s'agissait notamment de nouvelles études ou de la mise à jour d'évaluations antérieures des coûts des transports sur la santé, par exemple en rapport avec la pollution atmosphérique et le bruit (Autriche, France, Suisse); de nouvelles méthodes de calcul du coût des effets des transports sur la santé des enfants (OMS et USEPA, Suède); d'études de l'effet des interventions en faveur de l'environnement (Suisse où l'on étudie les conséquences des limitations imposées à l'utilisation des voitures particulières et de l'amélioration des infrastructures pour cyclistes et piétons sur les niveaux de l'activité physique).
5. Sur la base de toute cette série d'activités, les participants se sont rendu compte que la mise en œuvre des études de cas nationales selon une méthodologie commune (comme cela avait été fait en 1999 pour étudier les effets de la pollution atmosphérique sur la santé en Autriche, en France et en Suisse) ne permettrait pas de respecter le calendrier du projet. Ils ont donc décidé de mettre en œuvre les activités de suivi en faisant le bilan des travaux en cours ou prévus et en définissant un cadre commun appelé: a) à rassembler ces activités en un tout cohérent; b) à apporter un enrichissement au niveau de l'Europe tout entière et c) à adresser des messages sans équivoque aux responsables.

6. En particulier, le projet devrait avoir pour objet: a) de décrire les incidences des différentes interventions; b) de fournir des indications pratiques en vue d'évaluer les effets des transports sur l'environnement et la santé et les coûts connexes, tant sur la population en général que sur les enfants; c) d'illustrer ces indications au moyen d'études de cas précises, tant nationales qu'infranationales; d) de viser différents publics, notamment responsables et médias.

7. Une première esquisse du produit final a été examinée et dans l'ensemble approuvée. Il s'agirait d'instruments destinés à aider les décideurs à résoudre les problèmes en matière de transports, de santé et d'environnement. Ils comprendraient un **module «de base»** fournissant des orientations générales sur l'évaluation des effets des transports sur la santé et l'environnement et des **modules «d'appui»** avec des dossiers à caractère directif mettant en lumière les effets, des études de cas et des outils méthodologiques (voir le paragraphe 6 ci-dessus). Le mécanisme d'échange du PPE-TSE servirait à la fois à réunir les études de cas pertinentes et à diffuser les résultats du projet.

8. Les représentants de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Géorgie et de la République de Moldova se sont dits disposés à contribuer au projet dans la perspective des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Cette contribution pourrait s'inscrire dans le cadre d'ateliers sous-régionaux, axés sur les différents aspects des effets des transports sur la santé et l'environnement et sur les questions connexes de politique générale. De tels ateliers auraient un effet de synergie avec le projet PPE-TSE concernant les transports et l'aménagement urbain viables du point de vue de l'environnement et de la santé. Leurs résultats pourraient contribuer à la dimension stratégique du projet.

9. D'autres participants ont informé la réunion des contributions (financières ou en nature) qu'ils avaient l'intention d'apporter à la mise en œuvre des activités de suivi. En particulier, la délégation suisse a signalé qu'elle avait l'intention d'appuyer une réunion de l'équipe spéciale et d'autres délégations faisaient part d'une éventuelle contribution à la réunion suivante de l'équipe spéciale.

II. MISE EN ŒUVRE

10. Le projet serait d'abord mis en œuvre par son équipe spéciale. Le cas échéant, celle-ci envisagerait de créer un groupe directeur.

11. La complexité de la mise en œuvre, due au fait que le projet rassemblait des contributions très diverses, nécessitait une coordination très poussée, au niveau tant administratif que scientifique. Le secrétariat du PPE-TSE pourrait certes faciliter les travaux de l'équipe spéciale mais il faudrait mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de la coordination.

III. ÉTAPES SUIVANTES

- Adoption du projet de mandat de l'équipe spéciale;
- Élaboration d'un projet de programme de travail et d'un mémorandum d'accord précisant les fonctions et les attributions des partenaires du projet;
- Indication par les membres de l'équipe spéciale des contributions qu'ils entendent apporter au projet;
- Organisation d'une deuxième réunion de l'équipe spéciale, peut-être début juillet.

COMPTE RENDU de la réunion spéciale sur la phase d'exploitation expérimentale du mécanisme d'échange d'informations (13 avril 2005)

1. Objet: Discussions et réaction des utilisateurs au sujet du mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE, de sa conception, de sa fonctionnalité, de son contenu et des caractéristiques des services complémentaires prévus depuis le début de son exploitation expérimentale, le 11 mars 2005.
2. Participants: Autriche, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, secrétariats du Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS et de la CEE.
3. Le secrétariat a présenté en direct le mécanisme, ses composantes et caractéristiques, le contenu informationnel et le mécanisme de téléchargement et a proposé d'élaborer des services complémentaires conformément aux priorités fixées par le Bureau et aux ressources disponibles. Les principales observations et suggestions ont été les suivantes:

Conception et fonctionnalité

4. L'intitulé de certaines des rubriques qui apparaissent sur la gauche du menu de la page d'accueil devait être modifié pour donner une idée plus exacte des informations auxquelles elles renvoient. En outre, il faudrait refondre une partie du texte des pages Web dans un souci de plus grande efficacité. Les caractéristiques devraient faire l'objet de notes explicatives plus étoffées. L'arborescence devrait être réorganisée afin de mieux faire apparaître les effets des transports sur l'environnement et la santé. Une rubrique «versions imprimables» devrait apparaître sur les pages Web.

Dispositif de soumission d'informations

5. Les utilisateurs inscrits devraient être autorisés à télécharger des documents dans d'autres langues que l'anglais, le français ou le russe, dès lors que le texte figurant dans la zone «aperçu» a été fournie en anglais, en français ou en russe (par le centre de liaison, ou peut-être par traduction automatique).

Éléments de services complémentaires

6. Dans un premier temps, on pourrait traduire le bulletin d'information et introduire un forum électronique. Si les ressources le permettent, on pourrait évaluer les résultats du logiciel de traduction. On pourrait d'abord procéder à la traduction automatique de l'«aperçu» (jusqu'à 255 caractères). L'actualité pourrait faire l'objet d'un bulletin électronique PPE-TSE (qui serait publié plusieurs fois par an avec des contributions des pays) et d'un «point électronique» mensuel. Un «babillard» électronique pourrait être mis au point pour permettre aux centres de liaison d'échanger des informations (par courrier électronique).

Rôle des nœuds d'information

7. L'évolution et le fonctionnement futurs du mécanisme dépendent dans une large mesure de la participation active de ses nœuds d'information (centres de liaison et autres utilisateurs inscrits) censés soumettre des informations pertinentes au mécanisme et suggérer en retour des améliorations. Pour faire connaître le mécanisme après son lancement officiel, on a proposé d'encourager les centres de liaison à faire figurer un lien et quelques renseignements à son sujet sur les sites Web de leurs Ministères des transports, de l'environnement et de la santé.
